



## AVIS PUBLIC

Édition du 4 septembre 2019

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro PP22-2019, intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction afin de modifier la définition de « Sur la rue en bordure » et d'identifier quelques lots donnant sur la rue Brunelle comme étant des lots non desservis »

---

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 19 août 2019, a adopté le projet de règlement numéro PP22-2019, intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction afin de modifier la définition de « Sur la rue en bordure » et d'identifier quelques lots donnant sur la rue Brunelle comme étant des lots non desservis ».
2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **12 septembre 2019, à compter de 18 h 30**, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby, entrée par la rue Dufferin. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Que l'objet du projet de règlement est de modifier la définition de « sur la rue en bordure » et d'exclure certains lots situés sur la rue Brunelle du périmètre d'urbanisation.
4. Que partie de ce projet de règlement vise tout le territoire de la Ville de Granby et qu'une autre disposition ne vise que la rue Brunelle.
5. Que ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Granby, Québec, le 4 septembre 2019.

L'assistante-greffière,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier